

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BERKMANS, Maire le jeudi 17 novembre 2016, à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal.

Début de séance : 19 h 05

Secrétaire de séance : Monsieur Jean - Marie MARECHAL

Excusés : Monsieur Patrick LATOUCHE (pouvoir a Monsieur Daniel HERLAUD à partir de 20 h 05), Madame Christiane LOTTE (pouvoir a Madame Evelyne LEGRAND), Monsieur Mohamed BOUMEDINE (pouvoir a Monsieur Francis BERKMANS), Monsieur Jean-Marie ESCHENBRENNER (pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND)

Absents : Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI, Madame Béatrice LEVECQUE

EN PREAMBULE :

Monsieur le Maire : Monsieur le Préfet, via Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES m'a transmis ce jour à 15 h 13 minutes les documents concernant les démissions de deux Adjoint au Maire :

- Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI,
- Madame Béatrice MARIAGE-LEVECQUE.

Les Services de la Sous-Préfecture de VALENCIENNES nous ont fait savoir que ces démissions avaient été « oubliées » pendant trois semaines sur le Bureau de Monsieur le Préfet.

Pour ma part ce n'était pas un oubli, en effet Monsieur le Préfet avait un délai légal de 30 jours pour répondre.

Cependant, suite à des interventions pressantes j'ai donc été destinataire dans l'urgence du mail suscité.

Je vous rappelle que lors de l'envoi de la convocation du Conseil Municipal qui doit être adressée aux élus 5 jours francs, avant la séance (soit le 10 novembre 2016, le 11 novembre étant férié) pour cette réunion du 17 novembre, le Conseil Municipal était au complet.

Suite à ces circonstances, mes compétences me permettant de retirer un ou des points à l'ordre du jour, je vous informe que je retire le point N° 2 concernant « LA DESTITUTION D'UN ADJOINT AU MAIRE ».

Par ailleurs, j'acturai, à compter du 18 novembre 2016 les démissions des deux Adjoint au Maire précités.

Monsieur Jean-Marie KURTI : je tiens à exprimer mon mécontentement quant à l'attitude cavalière des Services de l'Etat.

Monsieur le Maire : je n'ai pas manqué d'exprimer également et vivement mon mécontentement sur cette manière de faire peu protocolaire et surtout dans l'extrême urgence quelques heures avant la séance du Conseil Municipal.

Pour conclure, je tenais à faire savoir que je suis profondément meurtri quant aux événements qui ternissent la Municipalité sur les réseaux sociaux. Nous avons toujours fait un travail sérieux pour l'intérêt général. Sans ne pouvoir plaire à tout le monde, je rappelle que les élections ont toujours été remportées avec succès, même quand trois listes étaient présentes.

Avant de démarrer la lecture des décisions et l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique que Madame Sophie DEFLANDRE – Directrice Générale des Services est actuellement indisponible, Monsieur Aurélien LEGRAND Directeur Général des Services Adjoint assurera l'intérim le temps nécessaire jusqu'au retour de Madame Sophie DEFLANDRE, le personnel en a été informé.

A l'issue du préambule, Monsieur le Maire présente les décisions intervenues depuis le dernier Conseil Municipal

DECISION N° 77 DU 04 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire a reconduit la Société JVS MAIRISTEM.
(Les contrats sont signés pour 4 ans, renouvelés chaque année).

DECISION N° 78 DU 11 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire rappelle : que le conseil Municipal dans le cadre de sa délégation lui permet de notifier le marché concernant la Maîtrise d'œuvre pour le projet du Groupe scolaire BRUNEAUT

48 candidats ont retiré le dossier, 28 ont déposé leur candidature à l'issue desquelles 5 ont été retenus pour présenter leur offre.

SAKARIBA Architecture à VALENCIENNES a été sélectionnée, suite aux deux réunions de la Commission d'Appel d'Offres bien que le seuil de ce marché public passé en procédure adaptée ne nécessitait pas cette démarche.

Monsieur le Maire précise qu'il ne sera apporté aucune modification à l'architecture originale classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

DECISION N° 79 DU 13 OCTOBRE 2016

Reprise de la concession dans le cimetière communal de Monsieur et Madame BLIN André.

Remboursement de la somme de 526.67 euros.

DECISION N° 80 DU 13 OCTOBRE 2016

Reprise de la concession de Monsieur MIKOLAJCZAK Yannick.

Remboursement de la somme de 106.67 euros.

DECISION N° 81 DU 13 OCTOBRE 2016

Correction d'une erreur matérielle (Date de la délibération concernant la délégation au Maire du Conseil Municipal (article L. 2122-22 du CGCT) : il faut lire Mars 2014 et non Mars 2008).

DECISION N° 82 DU 27 OCTOBRE 2016

Location du logement sis Rue du Pont - N°5.

Signature d'un bail de 6 ans reconductible à Monsieur Lionel WATREMET

DECISION N° 83 DU 03 NOVEMBRE 2016

Préemption de l'immeuble sis Rue Jean Jaurès N° 28 appartenant à Monsieur et Madame LOISON Jacky. Report de la signature de l'acte de vente au 30 juin 2017.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire présente le premier point de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le maire présente à l'Assemblée le Procès-verbal de la réunion du jeudi 08 SEPTEMBRE 2016

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Maire soumet au vote ledit Procès-verbal.

Pour à l'unanimité.

2. DESTITUTION DE LA FONCTION D'ADJOINT AU MAIRE.

Monsieur le Maire précise que le point N°2 a été retiré de l'ordre du jour en préambule de la réunion du Conseil Municipal.

3.MAINTIEN DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre de postes est limité au maximum à un tiers de l'effectif du Conseil Municipal en l'occurrence : 8 Postes. Il précise que suite à la démission de Madame Béatrice LEVECQUE –MARIAGE le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien du nombre de postes.

Il précise que le vote peut se faire à main levée et demande si certains ont des observations à formuler.

Aucune observation n'a été formulée.

Pour à l'unanimité.

4.ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire organise l'élection du nouvel Adjoint au Maire, Il propose :

Pierre DELEPINE	Assesseur
Catherine ROLY	Assesseur
Jean-Marie MARECHAL	Secrétaire

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Madame Christine PLUMECOCQ se porte candidate.

Monsieur le Maire précise que le vote doit se faire à bulletin secret, et que Madame Christine PLUMECOCQ est unique candidate.

Après dépouillement :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Christine PLUMECOCQ est élue Adjoint au Maire à l'unanimité.

Monsieur le Maire lui remet les attributs officiels de sa fonction, précise que désormais il ne reste qu'une Conseillère Municipale déléguée au sein du Bureau Municipal.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal lui adressent leurs félicitations.

5. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur Daniel HERLAUD Adjoint aux Finances présente le budget supplémentaire de la Commune.

Il précise que grâce à un budget primitif voté en Mars et particulièrement ajusté, il ne s'agit aujourd'hui que de faire quelques modifications à la marge.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de réaliser des économies de consommables (encre, papier...) toute une partie des documents nécessaires à la préparation des réunions des Conseils Municipaux a été dématérialisée et que dans l'avenir pour un meilleur confort de lecture lors desdites réunions du matériel de vidéo sera mis en place.

Vote Pour à l'unanimité.

6. VOTE DES SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel HERLAUD Adjoint aux Finances qui détaille l'attribution des subventions aux associations et autres organismes.

Monsieur le Maire rappelle que les élus faisant partie de l'une ou l'autre des Associations ainsi que lui-même Président d'Honneur de chacune d'entr'elles ne prennent pas part aux votes.

VOIR TABLEAU (disponible)

1. Assoc. A.V.E.C.

Ne prend pas part au vote Monsieur Francis BERKMANS

2. ADAGES

Ne prend pas part au vote Monsieur Francis BERKMANS

3.Assoc. Escout Dynamic Show Korps

Ne prend pas part au vote Monsieur Francis BERKMANS, Monsieur Jean-Marie KURTI

4 Assoc.Football Club

Ne prend pas part au vote Monsieur Francis BERKMANS, Monsieur Jean-Luc FRERE, Monsieur Christophe ANSART

5.Karaté Club

Ne prend pas part au vote Madame Christine PLUMECOCQ, Monsieur Francis BERKMANS

6. Club de Lutte

Ne prend pas part au vote Monsieur Francis BERKMANS

7.Badminton Escoutpont Club

Ne prend pas part au vote Monsieur Francis BERKMANS

8. Coopérative Ecole Maternelle Centre

9. Foyer Socio-Educatif Collège Jean Zay

10 SPL CENTRE AQUATIQUE SAINT AMAND LES EAUX

Ne prend pas part au vote Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Madame Claudine LORTHIORS, Madame Valérie MENDICINO, Monsieur Daniel HERLAUD.

Monsieur le Maire soumet au vote l'ensemble des subventions.

Pour à l'unanimité.

7. INVENTAIRE COMMUNAL.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel HERLAUD Adjoint aux Finances

Celui-ci annonce qu'il faut sortir de l'inventaire Communal du matériel acquis en 2010 pour un montant de 7858.70€

Monsieur le Maire soumet au vote.

Pour à l'unanimité

8.GARANTIE D EMPRUNT VAL HAINAUT HABITAT - DELIBERATION SUR LE MAINTIEN DE LA GARANTIE RELATIVE AU PRÊT TRANSFERE AU PROFIT DE LA SA DU HAINAUT.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel HERLAUD Adjoint aux Finances

Celui-ci explique que la SA du Hainaut et Val Hainaut Habitat tous deux bailleurs sociaux sis à Valenciennes effectuent une opération de rapprochement. Dès 2017 la SA du Hainaut deviendra un pilier fort du logement social dans le Hainaut et les Hauts de France (plus de 30 000 logements) à cette occasion l'intégralité du patrimoine de Val Hainaut Habitat sera transféré à la SA du Hainaut pour laquelle la Commune avait garanti des emprunts pour la réalisation d'opérations immobilières dans le cadre du logement social. A cette occasion le Conseil Municipal est appelé à réitérer sa garantie à hauteur de 100% à la SA du Hainaut.

Vote Pour à l'unanimité

9.EVENEMENT CULTUREL MANGA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel HERLAUD Adjoint aux Finances

Celui-ci explique que la Commune de Fresnes-Sur-Escaut coorganisatrice de l'événement a candidaté auprès de sa Communauté d'Agglomération Valenciennes

Métropole afin d'obtenir une subvention. En conséquence il advient de modifier la délibération N°70 du 08 Septembre 2016, afin que la Commune de Fresnes-Sur-Escaut puisse être porteur de l'événement et non plus la Commune d'Escautpont.

Vote Pour à l'unanimité

10. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA « PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ».

Les financements du lieu d'accueil enfants - parents de la Halte -Garderie Municipale ont fait l'objet d'une revalorisation de la part de la Caisse d'Allocations familiales. Le Conseil Municipal doit valider l'avenant à la Convention d'objectifs et de financement de cette prestation intégrant les nouvelles modalités de calcul.

Vote Pour à l'unanimité

11.PERSONNEL COMMUNAL-PRESTATION SOCIALE DE FIN D'ANNEE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la carte cadeau d'un montant individuel de 150 euros.

Vote Pour à l'unanimité

12. SPL (SOCIETE PUBLIQUE LOCALE) CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX - MODIFICATIONS STATUTAIRES DES ARTICLES 15 ET 26.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudine LORTHIORS Adjointe au Maire –Vie Associative - social.

Des observations ont été formulées par le contrôle de légalité (Préfecture du Nord). A cet effet, le Conseil Municipal doit valider les statuts modifiés. Monsieur le Maire soumet au vote

Pour à l'unanimité

Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE
Madame Claudine LORTHIORS
Madame Valérie MENDICINO
Monsieur Daniel HERLAUD

NB : LES ELUS NOMMES CI-DESSUS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

13. SPL (SOCIETE PUBLIQUE LOCALE) CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-AMAND-LES-EAUX - NOUVEAU CONTRAT DE PRESTATIONS INTEGREES.

Monsieur le Maire soumet au vote

Pour à l'unanimité

Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE
Madame Claudine LORTHORS
Madame Valérie MENDICINO
Monsieur Daniel HERLAUD

NB : LES ELUS NOMMES CI-DESSUS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

**14. ASSOCIATION ESPOIR -ANNULATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE
117, RUE GHESQUIERE.**

Madame Audrey BULTEZ Conseillère Municipale: Est-ce l'association ou la
Commune qui demande l'annulation du bail ?

Monsieur le Maire : Non c'est la Commune, l'immeuble n'a jamais pu faire l'objet de
l'opération de réhabilitation prévue.

Vote Pour à l'unanimité

Madame Claudine LORTHORS
Madame Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY
Monsieur Francis BERKMANS

NB LES ELUS NOMMES CI-DESSUS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

15. RESIDENCE « SENIORS » -DENOMINATION DES RUES.

Madame Evelyne LEGRAND Adjointe au Maire à L'Habitat- l'Environnement-
Logement propose au Conseil Municipal à l'occasion de la création des nouveaux
lotissements S.I.A de dénommer les nouvelles voiries créées :

CLOS DU VILLAGE
Rue Louis ARAGON
Rue Elsa TRIOLET
Rue Paul ELUARD

Vote Pour à l'unanimité

**16. ADHESION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT A LA CAPH
(COMMUNE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT »**

Monsieur le Maire soumet au vote
Vote Pour à l'unanimité

17.SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD (SDIS) - DEMANDE DE DESAFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD.

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à voter contre le retrait du SDIS du Centre de Gestion du Nord .

Monsieur le Maire soumet au vote

Vote Contre à l'unanimité

18. QUESTIONS DIVERSES.

Madame Evelyne LEGRAND rappelle que pour accéder à la Résidence « Seniors » il faut être âgé(e) de 60 ou 55 ans pour les personnes handicapées, et que celle-ci n'est pas une résidence pour jeunes couples ou familles.

Elle rappelle également que l'opération Ville Propre a été cette fois encore un succès, 164 participants ont ramassé 860kgs de déchets ramassés

114 Habitants de la Communes

17 Personnes extérieurs

12 Agents municipaux

1 du centre social

17 Elus

3 membres du C.C.A.S.

Il faut souligner la participation des 36 enfants au terrain de Football.

Petit rappel : dans le cadre de cette opération ouverte à tous, nous avons particulièrement sollicité les 81 familles qui bénéficient des aides de fin d'année du C.C.A.S. 22 familles n'ont pas participé elles verront leurs aides de fin d'année supprimées.

Poubelles non rentrées : il n'y aura plus d'avertissement les contrevenants seront signalés au Procureur de la République pour verbalisation.

Boîte aux lettres du Père Noël installée dans le Parc de l'Hôtel de Ville Enfants et Adultes pourront y déposer leurs rêves, leurs demandes, le tout sera transmis aux Services Postaux.

Monsieur le Maire met fin au Conseil Municipal

Fin de séance

21 h 46